



Caractère opposable d'un règlement intérieur

Par **nono13100**, le **14/09/2016 à 22:49**

Bonjour,
Une association 1901 reçoit du public dans un local dont elle a la gestion.
Le règlement intérieur concernant le bon usage des lieux est-il opposable aux tiers ? Et si oui, à quelles conditions ?
Nono 13100

Par **morobar**, le **15/09/2016 à 09:43**

Bonjour,
A aucune condition, si les dispositions du règlement intérieur ne sont pas contraires à l'ordre public.
En fait l'association va se comporter comme un particulier recevant des invités à son domicile, ou pas.